

Diplômes. Brevet de nageur scolaire. Epreuves utilitaires de natation. Brevet d'études du premier cycle du second degré. Certificat d'aptitude professionnelle.

Numéro d'inventaire : 2010.07790 (1-3)

Auteur(s) : Jean Maulavé

Type de document : diplôme

Date de création : 1970 (vers)

Description : Ensemble de 3 feuilles de papier épais, grand format et de dimensions différentes, en partie imprimées et agrafées ensemble. Cadre ornemental, mention dactylographiée et ms encre noire.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 296 mm

Notes : Indices 1 à 3 : 3 diplômes délivrés au même lauréat. Indice 1 : diplôme de Brevet de nageur scolaire (épreuves utilitaires de natation) décerné le 29 juillet 1968. Indice 2 : diplôme de Brevet d'études du premier cycle du second degré délivré le 31 octobre 1972. Indice 3 : diplôme de CAP cuisinier délivré le 1er juillet 1975.

Mots-clés : Diplômes

Brevets (élémentaire et supérieur)

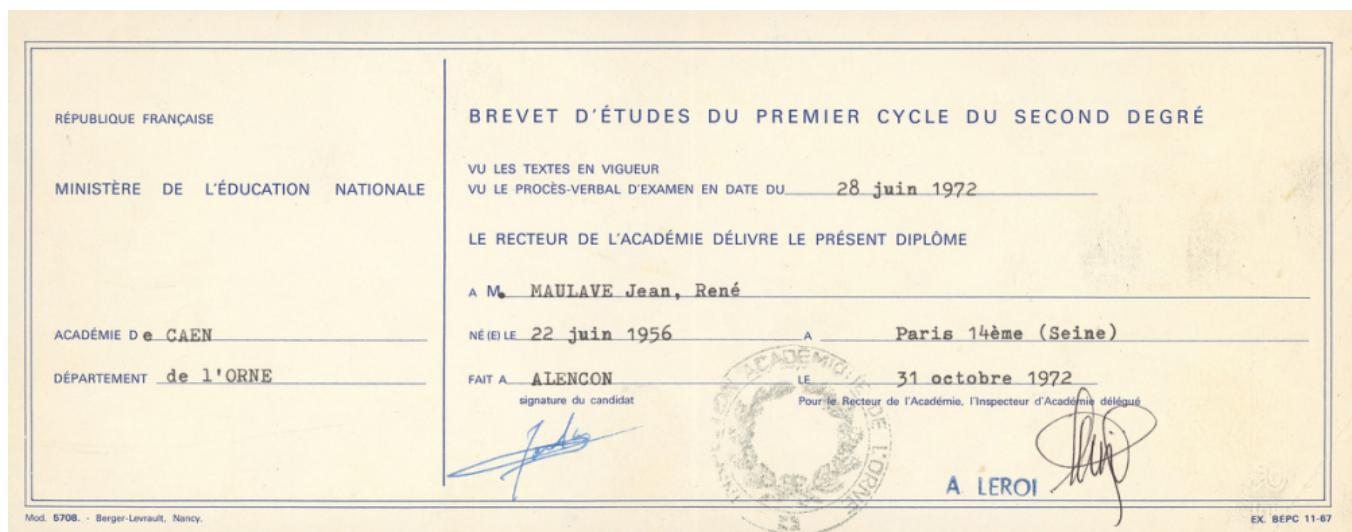
Diplômes professionnels

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

ill.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Académie de RENNES
Département ILLE ET VILAINE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CUISINIER

Délivré à Monsieur MAULAVE Jean, René
né le 22 Juin 1956 à PARIS 14ème 75

conformément au décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique, à la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique, au décret n° 73-1046 du 15 novembre 1973 relatif au Code du Travail, à l'arrêté ministériel réglementant l'examen et à la délibération du jury en date du 1er Juillet 1975

*Le Préfet,
Par déléction
L'Inspecteur d'Académie*

Signature de l'Impétrant,

NOTA. — Il ne sera pas délivré de duplicata de ce diplôme. Il appartient au candidat d'établir lui-même les copies qui lui seront nécessaires et de les faire certifier conformes par le Maire ou le Commissaire de Police du lieu de sa résidence.

IN 4 061492 7 F